

Projet de remarques sur l'EPU

Maximilienne Ngo MBE

Nombre de mots : 737

Durée : Environ 6 minutes (@120 mots/minute)

Bonjour, je m'appelle Maximilienne Ngo MBE. Directrice Exécutive du Réseau de Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale. C'est pour moi un honneur et un privilège d'être ici et de prendre la parole au nom des organisations de la société civile. Notre intervention va être focus sur la restriction de l'espace civique, la protection des Défenseurs des Droits Humains et en particulier des Femmes Défenseuses et des Journalistes.

Depuis 2010, je dirige le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale, en abrégé REDHAC. Ce réseau, créé en 2007, a pour mission de promouvoir l'espace civique et protéger les libertés fondamentales à travers l'Afrique Centrale en enquêtant sur les violations des droits de l'homme, en plaidant devant les organes régionaux des droits de l'homme, en surveillant les processus démocratiques. Le REDHAC travaille également pour la prévention et à la résolution des conflits.

Notre mission quotidienne consiste à protéger les défenseurs des droits de l'homme, en dépit des représailles, mais ce travail a mis en péril ma propre sécurité et celle de ma famille. Ces dernières années, j'ai été victime d'agressions physiques, de menaces de mort, d'intimidations et de harcèlement de la part de certains représentants du gouvernement ainsi que de la part de certains groupes armés. C'est le lot quotidien de tous les Défenseurs des Droits Humains aujourd'hui au Cameroun. Nous remercions certaines autorités administratives qui nous apportent leur soutien.

Bien qu'il y ait eu des avancées notables, notamment l'apaisement des rapports entre les organisations de la société civile et les agents de police et de sécurité ainsi que certaines autorités administratives, je m'adresse à vous aujourd'hui pour mettre un accent sur quatre situations particulièrement graves auxquelles est confronté le Cameroun, situations qui se sont intensifiées depuis le précédent Examen Périodique Universel en 2018. Il s'agit de difficultés mettant en danger la vie des Défenseurs des Droits Humains, ainsi que les violations de l'espace civique, y compris le droit à la liberté d'expression, d'association, de réunion et les droits des journalistes. Nous continuons de croire que le courage face à l'oppression est la seule voie possible, mais votre aide est nécessaire pour un changement réel et durable.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, depuis 2016, le Cameroun est en proie à un conflit sociopolitique entre le gouvernement et les séparatistes anglophones des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette crise a déjà causé plus de 6 000 morts et environ 600 000 déplacés internes. A cela s'ajoute la crise post-électorale de 2018 pour laquelle des dizaines de Camerounais sont encore en prison aujourd'hui. Ces crises humanitaires et politiques complexes ont également entraîné le rétrécissement de l'espace civique par l'intimidation, les arrestations arbitraires, la détention, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires.

Défenseurs de droits de l'Homme

Lors du dernier cycle en 2018 le Cameroun a reçu 4 recommandations portant sur les défenseurs de droits humains.

Les femmes Défenseuses des Droits Humains, les jeunes filles, les personnes LGBTQ+ et celles qui travaillent sur les questions de genre sont confrontées à des risques importants : discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle, menaces et violences sexistes, exclusion, ciblage des membres de la famille et des proches, harcèlement sur le lieu de travail, campagnes de diffamation, surveillance bancaire, harcèlement et violence en ligne. En tant que mères et Femmes Défenseuses des Droits Humains, certaines sont contraintes de déplacer leurs familles pour protéger leur vie. J'en fais partie.

Espace civique, liberté d'expression, d'association

Lors du précédent cycle le Cameroun a reçu 4 recommandations sur la liberté de la presse/journalistes. Concernant la liberté d'opinion et d'expression en 2018, le Cameroun a reçu 8 recommandations. Enfin en ce qui concerne la liberté d'association, le Cameroun a reçu 10 recommandations à ce sujet lors du 3^{ème} cycle. (Je mettrai ensuite ce que l'Etat a réalisé pour mettre en œuvre les recommandations ou ce qu'il a fait de bien depuis 2018 pour améliorer la situation. Et je mettrai ensuite ce qui ne fonctionne pas l'évolution depuis 2018)

Nous avons également constaté, pour le déplorer, de nombreuses attaques, difficiles à dénombrer, contre l'espace civique qui se caractérisent par les restrictions à la liberté d'expression et d'opinion, d'accès à l'information, etc. Il s'agit notamment d'attaques contre les journalistes et les Défenseurs des Droits Humains pour les empêcher de faire leur travail de défense et de promotion des droits humains. Ils sont également confrontés à des interdictions de manifester et de se rassembler, à des arrestations et détentions arbitraires, à des violations du droit à un procès équitable, à des actes de torture et traitements inhumains et dégradants, à des disparitions forcées et à des exécutions extrajudiciaires. Si ces attaques entravent les droits individuels à la liberté d'expression et d'opinion, elles témoignent collectivement d'un environnement de plus en plus hostile et fermé à l'espace civique. De nombreuses disparitions forcées s'accompagnent d'enlèvements violents, de tortures et, dans certains cas, de meurtres.

Nous pouvons néanmoins nous féliciter de la volonté politique du gouvernement de laisser les organisations de la société civile exercer leur activités sans entrave. Nous restons cependant préoccupés par les interdictions des réunions publiques par les autorités administratives qui ont, de fait, transformé "le régime de déclaration" des réunions conformément à la loi N° 90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques, en "régime d'autorisation", interdictions prises sous le prétexte constant de "menaces de troubles à l'ordre public". Ceci entrave les efforts du gouvernement dans la promotion des droits de l'homme par les organisations de la société civile.

Bien que l'on note de moins en moins d'arrestations et de détentions arbitraires relatives à l'exercice des droits relatifs aux libertés de réunion, d'association et d'opinion, il est à noter que certaines personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement simplement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux à la liberté d'association, de réunion ou d'opinion. Dans certains cas, la police a eu recours à la brutalité et à la violence contre les manifestants, notamment en utilisant des gaz lacrymogènes et même des balles réelles. Des arrestations ont souvent lieu sans mandat ni justification et sont effectuées par des policiers en civil ou des militaires qui ont souvent recours à une force excessive. Pendant leur détention, les détenus sont confrontés à des conditions difficiles, notamment une mauvaise alimentation, la

propagation de maladies infectieuses, l'absence de soins médicaux qualifiés, la promiscuité due à la surpopulation carcérale et la torture.

Certaines autorités administratives ont dans leur viseur les Défenseurs des Droits Humains, les journalistes et tous ceux qui critiquent ouvertement la gestion par le gouvernement de la crise sociopolitique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (régions anglophones) ou qui dénoncent la corruption et les détournements des deniers publics.

Cet Examen Périodique Universel donne l'occasion à la communauté internationale de travailler ensemble pour changer cette situation difficile et s'assurer que les Défenseurs des Droits Humains, en particulier les Femmes Défenseurs et les journalistes sont en mesure de mener à bien leur travail sans crainte de représailles ou d'intimidation, à la fois en ligne et hors ligne, et garantir leur sécurité et leur bien-être. La communauté internationale doit veiller à ce que tous les Camerounais aient un accès réellement ouvert à une information libre et indépendante, que leur soient effectivement garantis le droit à la liberté d'expression et d'opinion ainsi qu'un espace civique ouvert et prospère. Les États membres des Nations Unies doivent inclure ces évaluations franches dans leurs recommandations à l'État du Cameroun. La communauté internationale doit poser à l'État du Cameroun les questions suivantes : **comment envisagez-vous assurer la sécurité des journalistes et des Défenseurs des Droits Humains en ligne et hors ligne ? Comment comptez-vous enquêter sur les menaces, les attaques et les représailles alléguées contre les journalistes et les Défenseurs des Droits Humains ?**

Nous devons **recommander à l'État du Cameroun d'adopter une loi qui protège les Défenseurs des Droits Humains**, comme vient de le faire la RDC et l'ont fait antérieurement d'autres États d'Afrique. Nous devons demander des comptes, avec ténacité et sans crainte. C'est essentiel pour le développement démocratique et la consolidation de la paix au Cameroun.

Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé aujourd'hui.